

Cours de philo et de citoyenneté pour une minorité d'élèves

Un contenu jugé plutôt intéressant par les profs

Après les primaires en 2016, c'est au tour de quelque 140.000 élèves francophones du secondaire officiel d'être invités dès septembre à suivre au moins une heure de cours de philosophie et de citoyenneté. Malgré une levée de boucliers et une demande de report d'un an, la majorité PS-cdH avait adopté durant l'été un ultime décret opérationnalisant ce cursus qui vient aujourd'hui remplacer obligatoirement une heure de morale ou de religion au choix.

Le cours de rien comme l'appellent ses détracteurs s'installe dès cette semaine en bon et dû forme dans la grille horaire des athénées et autres établissements du réseau officiel. Le réseau libre, lui, est appelé à se baser sur un référentiel pour intégrer cette matière parmi leurs cours généraux. Vu les grands problèmes organisationnels rencontrés l'an dernier lors de l'introduction du cours en primaire, nombre d'enseignants redoutent de vivre les mêmes difficultés, raison pour laquelle ils avaient demandé un report d'un an, en vain.

PEU D'INSCRITS

Finalement aux premiers jours de rentrée en secondaire, la plupart des écoles constatent qu'une mi-

minorité d'élèves se sont inscrits aux

deux heures de cours de citoyenneté, se contentant de la seule heure obligatoire en la complétant par une heure de religion ou de morale. À l'Athénée Royal d'Ath, sur 883 élèves, seuls 148 ont choisi

2h de CPC, 553 la 2ème heure de morale, et 141 la seconde heure de religion. « Les élèves avaient sans doute un peu peur qu'une deuxième heure de CPC se fasse en plus de leurs cours habituels », explique Christine Crombé, la préfète. Idem, à l'Athénée Royal Fernand Jacquemin de Comines où entre 20 et 30 % des 220 élèves du secondaire ont choisi les 2h de CPC. Et une minorité d'élèves a également opté pour cette formule à l'ICET de Dottignies.

COURS DE RIEN OU DE CONTENU

Et d'un point de vue organisationnel ? Pas évident ! À l'heure de la rentrée, toutes les écoles n'avaient pas leur quota de professeurs. « Ce n'est pas facile avec l'interdiction pour un prof de moral ou de religion de donner en même temps le CPC, certains de nos profs ont opté pour le CPC, par crainte de ne plus avoir assez d'heures à donner. Du coup, j'ai trois profs de CPC, mais je recherche un prof de morale et un de religion », explique Quentin Bouttique, directeur de Fernand Jacquemin à Comines. « Ils auraient pu quand même autoriser les

profs de CPC à donner religion ou

morale en primaire et vice-versa ». À l'Athénée d'Ath, la préfète tempore : « j'ai de la chance, nous avons pu trouver sans problème nos profs de CPC en interne, sans devoir jongler avec des profs externes qui cherchent à compléter leur horaire ». Par contre, à l'ICET de Dottignies, il a bien fallu se résoudre à jongler avec les horaires, « mais on s'adapte », nous affirme-t-on.

Au-delà de la difficulté de trouver des profs et de jongler avec les horaires, les directeurs disent aussi regretter que les cours de neutralité que doivent suivre l'ensemble des profs de CPC à l'université et dans les hautes écoles se fassent durant l'année académique : « cette formation aurait dû être suivie avant la mise en place du cours », entend-on à l'ICET.

« Cela complique encore plus les horaires », rajoute Quentin Bouttique à Comines. « Il est prévu que les profs suivent près de deux heures de formation chaque semaine toute l'année, à nous de trouver des solutions ».

Des soucis de mise en place. Reste que la plupart des écoles interrogées semblent surprises positive-

ment par le cours en lui-même. Les mœurs changent en effet, le « cours de rien » deviendrait désormais même un cours de contenu : « Avec des thèmes abordés comme la manipulation à travers le discours, ce cours me paraît plutôt intéressant », explique Christine Crombé à l'athénée d'Ath, au point d'insister sur l'importance de suivre une heure et pas deux. Car « avec une seule heure suivie en religion, en morale ou en CPC, on ne peut approfondir aucun cours », regrette-t-elle. ●

ARNAUD DUJARDIN

Un prof de CPC doit donner une heure de morale ou de religion en même temps que le CPC. Du coup, j'ai trois profs de CPC, mais je recherche un prof de morale et un de religion.

L'avis du prof**Varié et proche du cours de morale**

Joëlle Hanquinaux est l'une des trois profs de CPC à l'Athénée Royal d'Ath. Cette prof de français a enseigné durant 15 ans le cours de morale à l'athénée. « *C'est une charge de travail énorme, j'ai préparé ce cours pour les 4, 5 et 6e secondaires durant les vacances à raison de 8 h par jour* ».

Désormais le CPC remplacera ses 18 h de cours de morale qu'elle donnait par semaine. Sans oublier deux

heures de crédits pour suivre notamment dans une université ce fameux cours obligatoire de neutralité chaque semaine. Ils sont d'ailleurs plus nombreux dans le second cycle du secondaire à avoir opté pour ces deux heures de cours. « *J'ai de la chance que bon nombre de mes élèves de morale ont souhaité me suivre pour le CPC* ». Et de constater en ce qui concerne le contenu que « *certains chapitres se rapprochent du cours de*

morale que je donnais. C'est un cours vraiment intéressant. On y aborde des thèmes aussi variés que la désobéissance civile, le développement personnel, le bonheur, avec pas mal de débats d'opinions, de mises en pratique, d'argumentation, de leçons de tolérance, de raisonnements... Je suis très enthousiaste face à ce nouveau défi ».

La ministre de l'enseignement Schyns parle de son côté « *de faire en*

sorte que les élèves, en sortant de 6e secondaire, après avoir suivi ce cours durant 12 ans, soient capables de poser des choix éclairés, de déterminer leurs propres choix, dans un esprit de tolérance et de respect des droits de l'homme. Donner des outils intellectuels pour que chaque élève se construise en tant que citoyen autonome et pluraliste... » Vaste programme! ●

Dans l'enseignement catholique aussi**Le CPC inséré dans les autres cours**

L'enseignement libre catholique est lui aussi tenu de dispenser ces matières, non pas en créant un cours spécifique, mais au travers de différents cours existants au programme (histoire, français, religion).

À ce sujet, la Corme, un collectif qui dit représenter un demi-millier d'enseignants de morale et de religion du secondaire, a annoncé vouloir attaquer le nouveau décret devant la Cour Constitutionnelle. Des recours contre sa mise en œuvre dans le

primaire sont d'ailleurs toujours pendants.

Françoise Engels dirige l'établissement secondaire spécialisé Les Trieux à Leers-Nord. « *C'est plus facile aux Trieux, car notre projet pédagogique intégrait déjà un projet citoyen au sein de l'école.*

Dans l'enseignement libre, nous sommes tenus de nous baser sur un référentiel de compétences et d'insérer cette matière parmi nos autres cours. Ce sont nos profs d'éducation sociale et de Français

qui vont assimiler le CPC dans leurs cours. Nous sommes tenus de suivre le mot d'ordre, mais je prends cela comme un privilège. Nous sommes à un virage dans l'enseignement, en plein débat sur la laïcité, sur les réseaux. »

En regardant le contenu, la directrice des Trieux y voit « *un travail plutôt intelligent, ouvert, intéressant mais pas applicable en tant que tel. L'idéal est de donner aux enseignants une ouverture, un outil qu'ils puissent assimiler et redistribuer à leur manière.* » ●

Formations à suivre

Les professeurs de CPC sont tenus d'obtenir dans les 3 ans un certificat didactique à la citoyenneté en suivant pour le degré inférieur une formation de 150 h en haute école et 180 h à l'université, sans oublier le module de 20h sur la neutralité. Pour suivre ces cours, les profs seront dispensés de deux périodes de cours hebdomadaires pendant 4 ans. Un même professeur ne pourra pas donner l'heure de cours de religion/morale et celle de CPC à un même élève. Pour compléter leur grille horaire, les profs ne seront toutefois plus contraints de faire plus de 6 écoles différentes pour conserver un horaire complet. L'année dernière en primaire, certains devaient donner cours dans 10 à 12, voire 14 implantations. ●